



Alberta

Défenseur des enfants et des jeunes
Tél. : 780-422-6056
Courriel : ca.information@ocya.alberta.ca

Colombie-Britannique

Représentant pour l'enfance et la jeunesse
Sans frais : 1-800-476-3933
Courriel : rcy@rcybc.ca

Manitoba

Défenseur des enfants et des jeunes
Tél. : 204-988-7440
Courriel : info@manitobaadvocate.ca

Nouveau-Brunswick

Défenseur des enfants et des jeunes
Tél. : 506-453-2789
Courriel : advocate-defenseur@gnb.ca

Terre-Neuve-et-Labrador

Défenseur des enfants et des jeunes
Tél. : 709-753-3888
Courriel : office@ocya.nl.ca

Nouvelle-Écosse

Bureau de l'ombudsman
Services pour la jeunesse
Tél. : 902-424-6780
Courriel : ombudsman@novascotia.ca

Nunavut

Représentant pour l'enfance et la jeunesse
Tél. : 867-975-5090
Courriel : contact@rcynu.ca

Ontario

Bureau de l'ombudsman
Unité de l'enfance et de la jeunesse
Tél. : 416-325-5669
Courriel : cy-ej@ombudsman.on.ca

Île-du-Prince-Édouard

Bureau du défenseur des enfants et des jeunes
Tél. : 833-368-5630
Courriel : voiceforchildren@ocyapei.ca

Québec

Commission des droits de la personne
et des droits de la jeunesse
Tél. : 514-873-5146
Courriel : information@cddpj.qc.ca

Saskatchewan

Défenseur des enfants et des jeunes
Tél. : 306-933-6700
Courriel : contact@saskadvocate.ca

Yukon

Défenseur des enfants et des jeunes
Tél. : 867-456-5575
Courriel : annette.king@ycao.ca

DÉCLARATION AUX MÉDIAS 17 mai 2022

Le Canada comparaît devant le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies Le CCDEJ demande des mesures concrètes en vue d'améliorer le respect des droits des enfants

SASKATOON – Lisa Broda, présidente du Conseil canadien des défenseurs des enfants et des jeunes (CCDEJ), assiste aux délibérations concernant la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant au nom du CCDEJ, alors que le Canada doit comparaître devant le Comité des Nations Unies pour rendre compte des progrès qu'il a accomplis dans la mise en œuvre des droits des enfants.

À titre d'État partie à la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, le Canada est tenu de rendre compte tous les cinq ans au Comité des droits de l'enfant des Nations Unies des efforts qu'il a produits afin de mettre en œuvre la Convention. Les rapports et les réponses du Canada ont été inadéquats jusqu'ici. « Le moment est venu pour le Canada de prendre les mesures qui s'imposent et de faire ce qui convient pour les jeunes Canadiens », a indiqué M^{me} Broda. « Pour garantir que les jeunes soient en mesure de réaliser leur plein potentiel, il est primordial de mettre en application les droits des enfants. »

Le CCDEJ a soumis au Comité des Nations Unies un contre-rapport dans lequel il présente la situation des droits des enfants au Canada du point de vue de ses membres. Il a en outre participé à des réunions avec le Comité et le gouvernement du Canada, où il a fait part de ses préoccupations et précisé les domaines où des améliorations sont requises.

Le Canada comparaît devant le Comité des Nations Unies les 17 et 18 mai 2022 afin de s'engager dans un dialogue et de répondre directement aux questions de ses membres. Le CCDEJ a exhorté le Canada à soumettre au Comité des plans d'action concrets afin de faire progresser les principaux enjeux, dont beaucoup reflètent des recommandations antérieures du Comité, en vue de mieux respecter, protéger et appliquer les droits des enfants au Canada. Ces enjeux comprennent les suivants :

- la ratification du Troisième Protocole facultatif à la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant;
- l'intégration de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant dans le droit canadien;
- l'adoption d'une stratégie nationale globale concernant les droits des enfants;
- la mise en place d'un système national complet de collecte de données;
- l'assurance d'un accès égal à une défense indépendante dans toutes les administrations grâce à :

- la création d'un bureau autonome de défense des enfants dans chaque province et territoire;
- la prestation d'un soutien aux efforts et aux recommandations du CCDEJ;
- la désignation d'un commissaire national à l'enfance et à la jeunesse;
- l'abrogation de l'article 43 du *Code criminel* (châtiments corporels);
- l'élaboration d'une stratégie nationale de prévention du suicide chez les jeunes.

Le Comité s'appuiera sur l'information recueillie pour produire un document dans lequel il présentera au Canada ses observations finales ou ses recommandations quant aux améliorations à apporter dans l'intérêt supérieur des enfants. « Le Canada devra impérativement prendre ces observations ou recommandations au sérieux et y donner suite afin de prouver son engagement à l'égard des droits des enfants », a souligné M^{me} Broda.

Le Conseil canadien des défenseurs des enfants et des jeunes est une association de défenseurs, de représentants et d'ombudsmans des enfants de partout au Canada. Ses membres, qui sont indépendants du pouvoir législatif dans leur territoire de compétence respectif, sont mandatés par la loi pour promouvoir et protéger les droits fondamentaux des enfants en réglant les plaintes, en formulant des conseils au gouvernement, en faisant entendre la voix des enfants et des jeunes et en sensibilisant le public.

-30-

Pour en savoir plus, consultez le site www.cccya.ca

Personne-ressource pour les médias

Karen Topolinski – ktopolinski@saskadvocate.ca

Gestionnaire, Communications et sensibilisation du public